LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

Devenir Fournisseur de Produits et Données

du eCadastre

54, avenue Gaston Diderich
L-1420 Luxembourg
Tél. : +352 44901 244
Fax : +352 44901 333
E-Mail : francis.kaell@act.etat.lu
URL : ecadastre.public.lu/Portail

Auteur du document	Francis KAELL
Date de la dernière mise à jour	6.3.2007

Contenu

1. INTRODUCTION ET EXPLICATIONS 4

2. DEMANDE D'ADHESION AU SYSTEME ECADASTRE EN TANT QUE FOURNISSEUR DE PRODUITS ET DE DONNEES.....7

ANNEXE 1 – SPECIFICATION DES WEBSERVICES WMS/WFS A INTEGRER DANS LE GUICHET CARTOGRAPHIQUE 9

ANNEXE 2 – SPECIFICATION DES WEBSERVICES DIRECTEMENT ACCESSIBLES A AJOUTER AU PROXY WMS 10

ANNEXE 3 – DEMANDE D'OUVERTURE DE COUCHES NON PUBLIQUES DU GUICHET CARTOGRAPHIQUE 11

ANNEXE 4 – WEBSERVICES OGC A OUVRIR POUR LE COMPTE DU FOURNISSEUR 12

1. INTRODUCTION ET EXPLICATIONS

Le présent document informe sur les démarches à suivre pour devenir Fournisseur de produits et données du système eCadastre.

Le système eCadastre offre une plateforme fédératrice d'échange de géodonnées et de produits liés à la géographie. Comme il est expliqué dans les différents manuels téléchargeables sur le site du Portail eCadastre, le système est conçu pour permettre à une multitude d'acteurs "fournisseurs" de publier des géodonnées et des produits qui ont une relation ave la géographie.

Que peut faire un fournisseur de produits et géodonnées du eCadastre ?

1. Il peut offrir dans la "téléboutique" du eCadastre des produits qui sont liés à la géographie, c'est-à-dire liés à une position géographique. Cette offre de produits peut être faite de manière complètement autonome par le fournisseur à l'intérieur du Portail.

2. Il peut renseigner sur ses produits qu'il offre à la commande dans le Portail. Ce renseignement se fait moyennant le catalogue des Produits eCadastre, qui contient les "métadonnées", normalisées d'après les normes en vigueur, des produits. Cette gestion des métadonnées peut être faite de manière complètement autonome par le fournisseur à l'intérieur du Portail.

   Par la publication des métadonnées, le fournisseur peut diffuser les informations essentielles sur ses produits dans le monde entier.

3. Il peut publier des couches de géodonnées à l'intérieur du guichet cartographique du Portail eCadastre. Cette publication repose sur l'existence auprès du fournisseur de webservices conformes aux spécifications WMS et WFS de l'OGC (Open Geospatial Consortium), qui peuvent être incorporés dans le guichet cartographique. Pour cette publication, un certain nombre de contraintes techniques doivent être respectés, et une interaction entre le fournisseur et le responsable du Portail eCadastre, càd l'Administration du Cadastre et de la Topographie, est nécessaire.

4. Il peut obtenir le droit de gérer des sous-comptes endéans son organisation, ce qui lui permet de s'organiser en interne de manière optimale vis-à-vis du eCadastre. Pour mieux comprendre les possibilités inhérentes à cette

fonctionnalité, il est recommandé de lire le Manuel "clients" du eCadastre, téléchargeable sur le site du Portail.

5. Il peut accéder aux fonctions de commande de produits. Cela lui permet d'utiliser le système eCadastre également comme moyen de divulgation de ses propres produits en interne.

   Pour mieux comprendre les possibilités inhérentes à cette fonctionnalité, il est recommandé de lire le Manuel "Tout public" du eCadastre, téléchargeable sur le site du Portail.

6. Il peut demander au gestionnaire du système des droits spéciaux en matière de disponibilité, visibilité, possibilités de combinaisons de ses couches de géodonnées dans le guichet. L'ACT peut donner lieu à ces demandes si tel est faisable et conforme aux principes du système.

   Ainsi le fournisseur peut profiter du guichet cartographique pour travailler avec des données propres, même des données internes considérées comme sensibles.

7. Il peut demander au gestionnaire du système des droits spéciaux en matière de la disponibilité et de la visibilité de ses produits dans la téléboutique du eCadastre. Ainsi il peut créer des produits non destinés au grand public, et le rendre disponible à des clients spécifiques.

   L'ACT peut donner lieu à ces demandes si tel est faisable et conforme aux principes du système.

8. Il peut faire ajouter des webservices de géodonnées normalisés selon les standards de l'OGC dans la liste des webservices destinés à être accédés "directement" par les outils clients SIG des utilisateurs du eCadastre. Ceci lui permettrait de doter ses webservices d'une sécurisation et des limitations prévues dans le système eCadastre, sans devoir installer lui-même une infrastructure y relative.

   Cette publication repose sur l'existence auprès du fournisseur de webservices conformes aux spécifications WMS et WFS.

   Pour mieux comprendre les possibilités inhérentes à cette fonctionnalité, il est recommandé de lire le Manuel "Accès direct OGC" du eCadastre, téléchargeable sur le site du Portail.

Pour adhérer au système eCadastre en tant que fournisseur, il faut en faire la demande auprès de l'Administration du Cadastre et de la Topographie, qui est le créateur et le gestionnaire du système. Cette demande consiste en un formulaire repris sous le chapitre 2 et les annexes éventuellement nécessaires, qui doivent être remplis et envoyés sous forme papier à l'adresse suivante :

Administration du Cadastre et de la Topographie
Service de gestion du système eCadastre
A l'attention de M. Francis KAELL
B.P. 1761
L-1017 Luxembourg

En cas de questions organisationnelles ou techniques, il convient de les poser via email à l'adresse suivante : francis.kaell@act.etat.lu